

INFORMATIONS ET CONSEILS DE BON USAGE CONTRE LE VOL DES VELOS A L'IUT Lyon1

RECOMMANDATIONS :

- **Tous les vélos se volent**

- Ni l'aspect, ni l'âge du vélo ne sont un critère pour détourner les voleurs.
- Remplacer les attaches rapides des axes de roue (et/ou de selle) par des écrous antivols (choisir des modèles indémontables nécessitant une clef spécifique (Allen, Torx, ...), éviter ceux qui peuvent se démonter avec des pinces ou tenailles)



- **Le choix de son antivol**

- Choisir un antivol résistant de type "U", "Chaîne" (maillons de 6mm minimum) ou "pliant"
- Remarque : tous les vols recensés à l'IUT ont été commis sur des vélos cadenasés avec des antivols flexibles.



- Préférez un antivol homologué au minimum label "2 roues" (🛡️🛡️)
- En moyenne, un bon antivol pèse forcément près de 1,5 Kg (Eh oui, cela augmentant le poids du vélo, il vous faudra donc plus de mollet)
- Il existe aussi des antivols de type "U" avec un détecteur de chocs et de mouvements couplé à une alarme (110 dB) mais le prix reste encore trop prohibitif (plus de 100 €)

- **Toujours cadenasser son vélo**

- Même pour quelques minutes
- Penser à cadenasser aussi la roue avant surtout si celle-ci a des attaches rapides

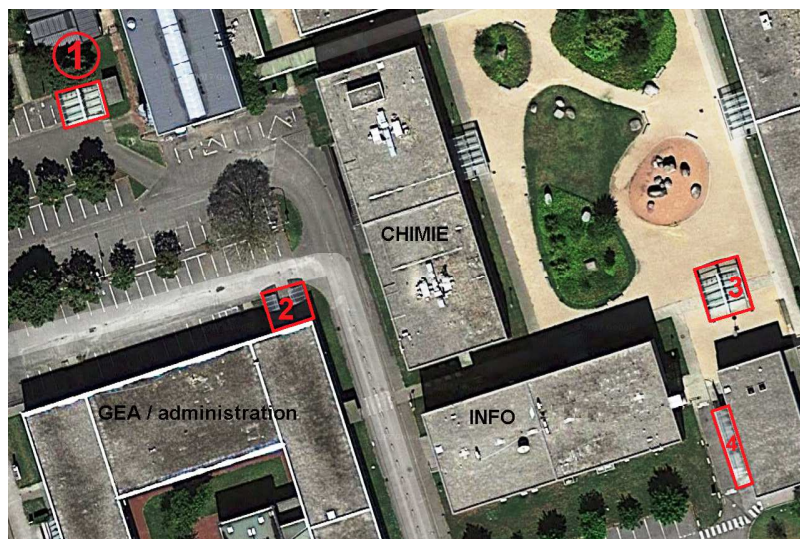
- **Si possible, attacher le cadre du vélo à un point fixe** (Le cadre est la partie la plus coûteuse d'un vélo)

- **Faites marquer votre vélo**

- Numéro unique et standardisé, gravé sur le cadre des vélos et référencé dans un fichier national accessible en ligne sur www.bicycode.org
- Montant de l'opération entre 8 et 10 €.
- Seul 40% des vélos volés sont retrouvés chaque année, et pour ceux-ci, 10% sont rendus à leur propriétaire quand ils sont marqués, contre 3% sans marquage. (Chiffres de la **FUB** (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) <http://www.fubicy.org/>)

OÙ GARER SON VÉLO :

- Plan des 4 parkings à vélo de l'IUT Lyon1 Site Doua



- Plan des 2 parkings à vélo de l'IUT Lyon1 Site Gratte-ciel



Sur le Site Doua, privilégier le parking à vélo N° 1 avec contrôle d'accès par badge !!!

COMMENT ÊTRE INFORMÉ :

- Demander à être membre de la liste de diffusion : iutdoua.velo@univ-lyon1.fr
- Contact :
Richard BONNIN - 06 42 60 75 46 - Service SMIR
- N'hésitez pas à signaler toutes suggestions, informations, événements particuliers par courriel à iutdoua.velo@univ-lyon1.fr

QUE FAIRE EN CAS DE VOL DE SON VÉLO :

- **Signaler immédiatement le vol auprès de l'IUT à l'adresse suivante** : iutdoua.velo@univ-lyon1.fr
Préciser le lieu, la date, l'heure, le modèle du vélo et les circonstances du vol
- **Pour toute demande d'indemnisation auprès de son assurance** :
 - Aller porter plainte auprès d'un commissariat de police avec une pièce d'identité et la facture d'achat du vélo (si possible).
Commissariat de Villeurbanne : **225 cours Emile Zola, 69100 VILLEURBANNE - 04 72 69 10 60 - Métro Gratte-ciel**
Vous pouvez leur proposer l'accès à la vidéo des caméras de surveillance de l'IUT à l'aide de la procédure suivante :
http://iut.univ-lyon1.fr/medias/fichier/iutlyon1-2013-procedurevelo_1432728281824-pdf
Remarque : Il est rare que les officiers de police fassent appel aux vidéos de surveillance pour un vol de vélo.
Vous avez aussi la possibilité de faire une pré-plainte en ligne avant de vous rendre au commissariat :
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
 - Contacter son assurance pour la déclaration de vol, il vous sera alors demandé de fournir le procès-verbal et le récépissé du commissariat et la facture d'achat du vélo.
Suivant votre contrat d'assurance, le montant de remboursement est conditionné du calcul par l'expert suivant :
 - ✓ La vétusté du vélo (date d'achat)
 - ✓ Le modèle (marque, série, accessoires, ...)
 - ✓ Du prix d'achat
 - ✓ Du montant de la franchise (somme planché après calcul en deçà de laquelle il n'y a pas de remboursement)